



01

LA FORÊT SUISSE

ET SES PROPRIÉTAIRES

Les faits

La forêt couvre un tiers du territoire suisse. C'est l'équivalent d'une surface de 40 mètres x 40 mètres par habitant, sur laquelle poussent en moyenne 65 arbres. La filière indigène forêt-bois offre un emploi à près de 100 000 personnes, places de formation comprises.

Les propriétaires de forêts

Les propriétaires de forêts s'organisent à différents niveaux. Une organisation fonctionnelle permet une gestion efficace des forêts, de la planification jusqu'au contrôle, en passant par les mesures à réaliser. Cette planification concerne toutes les fonctions de la forêt et les travaux qu'elles impliquent.

Les objectifs

Les propriétaires s'occupent activement de leurs forêts. Ils les gèrent de manière durable, en veillant à conserver à long terme toutes leurs fonctions pertinentes.



LA FORÊT EN CHIFFRES

40 × 40

c'est, en mètres, la surface de forêt par habitant de la Suisse. Elle couvre le tiers du pays.

42%

des zones de protection des eaux souterraines sont en forêt, précieuse fontaine d'eau potable.

65

est le nombre d'arbres par personne dans la forêt suisse, qui en contient donc plus de 500 millions.

1500 ans

est l'âge des plus vieux arbres de Suisse, surtout des ifs, des mélèzes et des aroles.

100 000

emplois sont générés par la filière forêt-bois, dont un nombre considérable de places de formation.

400 millions de francs

Tous les ans, 5 millions de mètres cubes de bois sont récoltés dans la forêt suisse. Cela correspond à une valeur marchande dépassant 400 millions de francs.

300 millions de francs

Toutes les 3 secondes, un mètre cube de bois repousse dans la forêt suisse, ce qui équivaut à 10 millions de mètres cubes par an.

2,5 millions de tonnes de carbone (= 20 millions de tonnes de CO₂) sont liées dans ce bois.

Leur contre-valeur en certificats CO₂ s'élèverait à 300 millions de francs par année.

40%

des plantes et animaux en Suisse vivent en forêt, milieu riche en biodiversité.

300 francs

est la valeur du bois qui repousse chaque année sur un hectare de forêt.

À QUI APPARTIENT LA FORÊT

En Suisse, on dénombre environ 250 000 propriétaires de forêts, pour la plupart de petits propriétaires privés. Les forêts publiques appartiennent, elles, à des bourgeoisies, des corporations, des communes, aux cantons et à la Confédération. Le ratio entre forêts publiques et privées varie beaucoup d'un canton à l'autre: dans ceux de Vaud et du Valais, entre autres exemples, les forêts publiques dominent, tandis qu'à Neuchâtel et Fribourg, près de la moitié sont en mains privées.



Source: WSL/IFN4

Organisation

Afin de représenter de manière efficace les intérêts des propriétaires de forêts, une certaine concentration ou un regroupement de propriétaires individuels présente des avantages. C'est ainsi qu'est né le réseau de ForêtSuisse, l'association nationale qui réunit 22 organisations cantonales ou régionales sur les 23 existantes.

Tous les propriétaires de forêts de Suisse et du Liechtenstein peuvent adhérer à une association régionale et/ou cantonale. Quelques propriétaires de forêts de grande taille sont même membres individuels de l'association faîtière ForêtSuisse.

Au fil du temps, divers formes et niveaux d'organisation différents se sont développés en Suisse. En principe, la plupart des groupements d'intérêts dans le domaine forestier sont des associations classiques. Pour des domaines d'activités particuliers (par exemple la commercialisation du bois), d'autres formes juridiques se sont établies, comme des sociétés anonymes.

Des talents multiples

Les propriétaires exploitent la forêt durablement et l'entretiennent de manière ciblée pour qu'elle puisse assumer toutes les fonctions que la société attend d'elle. La forêt est une source de matières premières, et bien plus encore.

Néanmoins, les mesures pour maintenir ses diverses et précieuses prestations ne peuvent pratiquement plus être financées par la vente de bois; elles doivent être compensées d'une autre manière (cf. chapitre *Les multiples prestations de la forêt*).

C'est pourquoi il serait judicieux d'indemniser les propriétaires, afin que tout le monde y trouve son compte.



VALEUR DE LA FORÊT

La valeur ajoutée brute de la filière forêt-bois atteint 4,5 milliards de francs par an.

La consommation annuelle de bois en Suisse, y compris le bois importé, s'élève à près de 11 millions de mètres cubes (m³).

Entre 7 et 8 millions de m³ de bois pourraient être récoltés annuellement dans la forêt suisse, sans la surexploiter, mais seuls 5 millions de m³ de bois y sont prélevés actuellement.

Près de la moitié de la forêt remplit une fonction de protection contre les dangers naturels. La valeur économique de cette prestation est de l'ordre de 4 milliards de francs par an.

Pas moins de 40% de notre eau potable provient de la forêt. La filtration naturelle de l'eau par la forêt permet d'économiser 80 millions de francs de traitements.

4,5 milliards de francs/an de valeur ajoutée brute

11 millions de m³/an de consommation de bois

7 à 8 millions de m³/an de récolte de bois possible

5 millions de m³/an de récolte de bois effective

50% de la forêt remplit une fonction protectrice

40% de l'eau potable provient de la forêt

FORÊTSUISSE ET SES ASSOCIATIONS CANTONALES



ForêtSuisse

Association des propriétaires forestiers

ForêtSuisse est l'association faîtière des propriétaires de forêts de Suisse. Sa mission essentielle est de représenter et défendre les intérêts de ses membres, en particulier lorsque ces préoccupations ont des incidences qui débordent des limites cantonales.

ForêtSuisse agit prioritairement dans les domaines suivants:

Représentation au Parlement fédéral

Représentation auprès des offices fédéraux, des hautes écoles, des instituts de recherche, d'associations et d'institutions. Collaboration avec ces services et organismes

Formation et formation continue dans les professions de la forêt

Appui aux exploitations forestières par la fourniture de conseils et de programmes informatiques

Appui des propriétaires de forêts pour la commercialisation des produits ligneux et des autres prestations de la forêt

Diffusion d'informations au sein de la branche, notamment via les revues LA FORÊT et WALD & HOLZ.

Associations cantonales de propriétaires de forêts

Les associations cantonales d'économie forestière regroupent les propriétaires de forêts dans les cantons. Suivant leur structure, elles réunissent des membres individuels – personnes morales ou physiques – ou des associations régionales. Sont affiliées à la

faîtière ForêtSuisse 22 des 23 associations cantonales d'économie forestière. Elles soutiennent, par leurs contributions, ses activités à l'échelon national (par exemple défense des intérêts). Les associations cantonales s'engagent notamment dans les domaines suivants:

Information de leurs membres

Représentation de leurs intérêts

Relations publiques

Politique forestière à l'échelon local ou cantonal

Promotion de la vente des bois (par exemple mises de bois de qualité)

Certification